

## **NOTE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AVIS**

### **« Sur la nécessité de soutenir la formation par la recherche dans les écoles nationales vétérinaires »**

La diversité des métiers accessibles aux vétérinaires constitue un atout pour cette profession et pour le pays, depuis la clinique dans toutes les espèces animales, en passant par les différents métiers de la fonction publique, ceux des entreprises, ceux de la recherche, dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'environnement.

Pour que l'ensemble de ces métiers continuent à être occupés et ne soient pas peu à peu perdus par les vétérinaires, ce qui serait dommageable pour la société et pour l'Etat, la formation dispensée dans les Ecoles nationales vétérinaires (ENV) doit garantir l'acquisition de compétences multiples, complémentaires et à un niveau d'excellence. Celles-ci ne doivent pas se résumer à des compétences techniques, minimalistes et court-termistes.

Ces compétences sont bien sûr apportées en premier lieu par la formation généraliste et clinique, qui ne saurait être négligée. Mais, en complément, ces compétences devraient davantage reposer sur une formation par la recherche.

Au total, une formation par la recherche contribuera à former davantage de vétérinaires ayant des compétences leur permettant de contribuer plus efficacement à la recherche scientifique, de valoriser par des publications de qualité, le gisement de données que génèrent, y compris en dehors des ENV, les activités cliniques, de participer à l'innovation dans les entreprises, de renforcer leur aptitude à exercer des fonctions de direction ou d'aide à la décision dans les administrations nationales et les organismes internationaux.

Or, lors d'une séance organisée par l'Académie Vétérinaires de France sur l'apport scientifique de la formation par la recherche de diplômés des 4 ENV: ses "*success stories*" et ses limites, les interventions des conférenciers représentant les 4 ENV ont révélé des engagements individuels avec des succès ponctuels, mais aussi un manque de soutien et de cadre institutionnels qui garantiraient la généralisation d'une telle formation, donc un impact plus significatif.

Par ailleurs, plusieurs rapports ont déjà révélé un nombre insuffisant de double-diplômés « vétérinaires-masters » et « vétérinaires-docteurs d'Université » par promotion pour supporter la comparaison avec les autres grandes écoles et pour répondre à l'ensemble des attentes des employeurs publics et privés.

Il apparait donc nécessaire de sensibiliser à la formation par la recherche tous les étudiants dès la première année du cursus dans les ENV, sous forme d'un « parcours de formation » obligatoire, de façon à apporter des compétences de base par tous les étudiants et de favoriser, pour un nombre accru d'entre eux, une vocation et des prérequis à la réalisation d'un master voire d'un doctorat d'université.

Certains de ces étudiants, en plus grand nombre qu'actuellement, devraient en effet être incités à réaliser une 2<sup>ème</sup> année de master, afin de diversifier leurs possibilités professionnelles et de continuer à compléter chez certains les pré-requis à la réalisation ultérieure d'un doctorat d'Université. En effet, un plus grand nombre d'étudiants devrait réaliser un doctorat d'Université afin de répondre aux attentes des employeurs publics et privés, de même d'ailleurs qu'un plus grand nombre d'inspecteurs de santé publique vétérinaire devraient, pour un meilleur service de l'Etat, être détenteurs d'un tel doctorat.

Pierre SAÏ et Gilbert LENOIR, responsables du groupe de travail « enseignement et recherche »